Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Pôle Métropolitain Loire Angers

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe

Le nouveau Scot du Pôle métropolitain Loire Angers a été approuvé le 9 décembre 2016. Il s'inscrit dans la lignée du Scot approuvé en novembre 2011 mais a fait l'objet d'une révision afin de le rendre conforme avec la loi Grenelle II.

ORIENTATIONS EN MATIERE D'HABITAT

Accueillir les habitants

- Produire plus et mieux :
  - 2600 logements par an sur 15 ans,
  - Diversifier l'offre : logements locatifs ou en accession à la propriété, habitat individuel ou collectif…
  - Proposer des logements durables : choix des matériaux, des énergies…
  - Offrir des logements adaptés aux différents revenus.

- Rééquilibrer la production sur tout le territoire
  - Permettre aux jeunes de se loger dans leurs communes,
  - Favoriser la mixité sociale,
  - Faire des communes des espaces de vie et non des ensembles dortoirs.

- Organiser le développement sur un réseau de polarités et le pôle métropolitain :
  - Favoriser la mixité des emplois, des services et des équipements nécessaires à l'accueil des populations,

- Utiliser le foncier de façon économe :
  - Développer les zones d'habitat autour du centre des polarités et des axes de transport en commun.

Mieux organiser le développement : un territoire économe

- Mieux utiliser les espaces urbanisés existants
  - Favoriser la reconquête des friches et des espaces dont l'usage change,
  - Améliorer la qualité des espaces urbanisés (renouvellement urbain).

- Maîtriser les extensions urbaines :
  - Proposer un habitat confortable et de qualité,
  - Concevoir et proposer de nouvelles formes urbaines.
- Soigner la qualité des espaces publics,
- Maîtriser les opérations d'aménagement.

OBSERVATIONS

Suite à la sortie de son périmètre de l'ancienne Communauté de communes du Vihiersois Haut Layon et de la commune d'Ingrandes, le SCoT Loire en Layon ne couvrait plus que les anciennes Communautés de communes des Coteaux du Layon et Loire Layon.

De plus, ***ces territoires ayant intégré en totalité le Pôle métropolitain Loire Angers en 2017, ce dernier doit à présent assurer la mise en œuvre du SCoT Loire en Layon jusqu'à l'approbation du futur SCoT unique*** *couvrant l'intégralité du territoire du Pôle métropolitain Loire Angers.*

Fiche mise à jour en octobre 2020